

APPEL DE PROJETS

Fonds d'aide aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale



DATE LIMITE: 31 mai 2024

POUR VOUS INSCRIRE

Étape 1 – Prendre connaissance des critères d'admissibilité tel que décrit dans l'annexe

Étape 2 – Remplir le formulaire d'inscription

Joindre au présent document, le formulaire peut être rempli directement à l'écran, sauvegardé et envoyé par courriel ou imprimé et envoyé par la poste.

Étape 3 – Inclure certains documents à votre dossier tel que :

- Derniers états financiers annuels externes
- Budget détaillé du projet
- Soumissions reliées aux dépenses du projet

Étape 4 – Transmettre votre dossier avant la date limite

- ☐ Par courriel à l'adresse : info@fondationfemina.ca
- □ Par la poste à l'adresse : Casier Postal 98064, Succursale Place Élite, Sainte-Thérèse, J7E 5R4

PROCESSUS DÉCISIONNEL

Une fois les appels de projets reçus, ils sont analysés par le comité organismes. Les recommandations du comité sont ensuite soumises au conseil d'administration pour décision. Un délai <u>minimal</u> de deux (2) mois à partir de la date de fin de l'appel de projets est à prévoir avant d'obtenir une réponse à votre demande.

MERCI



FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2023



DATE LIMITE: 31 mai 2024

INFORMATION SUR L'ORGANISME

Nom:			
Adresse complète :			
Téléphone :	Courriel:		Site Web:
Numéro d'enregistrement de bienfai	sance:		
PERSONNE RESPONSABLE DE LA	DEMANDE		
Nom complet :	DEMANDE		
Titre:			
Téléphone :		Courriel :	
AUTRE PERSONNE RESSOURCE (S	'IL Y A LIEU)		
Nom complet :			
Titre:			
Téléphone :		Courriel :	

INFORMATION SUR LE PROJET

Titre du projet :			
bjectifs du projet et résultats attendus :			



Échéancier du projet :
Autres sources de financement pour le projet :
Autres sources de lindricerrient pour le projet .
Budget total du projet :
Montant demandé à la Fondation Femina (maximum de 3500 \$) :



ANNEXE Critères d'admissibilité

Pour être éligible, un organisme qui dépose une demande devra remplir les critères d'admissibilité spécifiés ici-bas. Au besoin, la Fondation Femina se réserve le droit de demander les pièces justificatives.

	3		
	de violence conjugale située dans la province du Québec		
	Être reconnue par l'ARC comme œuvre de bienfaisance		
	Être administrée par un conseil d'administration composé de personnes bénévoles, élues par		
	les membres de la corporation lors d'une assemblée générale annuelle		
	Établir des prévisions budgétaires et un bilan financier sur une base annuelle et fournir des états		
	financiers, idéalement ventilés par projet, en conformité avec les normes comptables		
	généralement reconnues pour les œuvres de bienfaisance.		
	La demande ne peut excéder 3500\$.		
	Dépenses admissibles		
La F	Fondation Femina vise à supporter les maisons d'hébergement de première étape pour femmes		
victimes de violence conjugale dans la réalisation de leur mission. Elle priorisera les projets qui auront			
une	e portée réelle qui visera la reprise du pouvoir des femmes.		
Тур	es de financements proposés ou dépenses admissibles :		
	Biens et services offerts aux bénéficiaires;		
	Dépenses exceptionnelles liées à un événement d'urgence, imprévu et hors contrôle		
	(exemple : bris de matériel).		
Dér	penses non admissibles :		
	senses non damississes.		
	Construction, rénovations et améliorations locatives majeures;		
	Remboursement de dette ou remboursement d'emprunts;		
	Organisation d'activités de levée de fonds		